



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-356**

Séance publique du

4 octobre 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20241004-273014A-DE-1-1
Date de signature : 14/10/2024
Date de réception : mercredi 9 octobre 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT
D'INFRASTRUCTURES SPECIFIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE**

Le 4 octobre 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 27 septembre 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2024

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES SPECIFIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le contrat actuel arrive à terme le 8 octobre 2024, une consultation relative à des travaux d'aménagement d'infrastructures spécifiques a été lancée en appel d'offres ouvert le 5 juillet 2024 avec pour date limite de remise des offres le 9 août 2024 à 12h00.

Ce contrat est un accord-cadre multi-attributaires (5 maximum) et fera l'objet de marchés subséquents (mise en concurrence des attributaires pour les différentes opérations de travaux). Il a pour objet la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures et d'espaces publics sur le territoire de la ville dans le cadre d'opérations spécifiques. Les travaux réalisés pourront notamment consister en la requalification de la voirie et d'aménagements urbains existants, la création de voies ou d'espaces publics, la rénovation ou la création de réseau pluvial (hors réseau structurant) et réseaux secs (éclairage, fibres optiques, bornes, feux de signalisations).

L'accord-cadre, avec un montant maximum annuel de 5 000 000 € HT, sera conclu pour une période initiale d'1 an à compter du 15 octobre 2024 ou de sa date de notification si celle -ci est postérieure et pourra être reconduit tacitement 3 fois 1 an, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur.

Les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

1- Prix des prestations : 60 %

- 2- Valeur technique : 25 %
- 3- Performance environnementale : 15 %

Cette consultation répond aux objectifs du schéma des achats socialement et écologiquement responsables de la Ville, adopté par le Conseil Municipal le 13 décembre 2023, d'une part, par la mise en œuvre d'une clause sociale qui sera adaptée lors de chaque marché subséquent (axe 2 du schéma : « l'achat public au service de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale ») et, d'autre part, par l'intégration de considérations environnementales dans les spécificités techniques des prestations attendues (Graves Non Traitées recyclées, décapage et reprise de la terre végétale ou mélange terre-pierre du site, traitement de sol en place, enrobé drainant, etc.), dans les conditions d'exécution des prestations (respect de la Charte de l'Arbre, gestion des déchets issus des chantiers, etc.) et par le biais d'un critère de performance environnementale (axe 1 du schéma « l'achat public au service de la protection de l'environnement et de la santé »).

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 25 septembre 2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer l'accord cadre aux 5 candidats suivants :

- Candidat attributaire 1 : GREGORI PROVENCE ;
- Candidat attributaire 2 : Groupement SATR (mandataire) / VIDAL ;
- Candidat attributaire 3 : Groupement GUINTOLI (mandataire) / NGE ROUTES ;
- Candidat attributaire 4 : EIFFAGE ROUTE GRAND SUD ;
- Candidat attributaire 5 : COLAS.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer l'accord-cadre de travaux d'aménagement d'infrastructures spécifiques et tous les documents s'y rapportant, dont les marchés subséquents, avec les sociétés précitées, ainsi que les éventuels avenants à l'accord-cadre ou aux marchés subséquents.

DL.2024-356 - ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES DE TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES SPECIFIQUES - AUTORISATION DE
SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 7
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

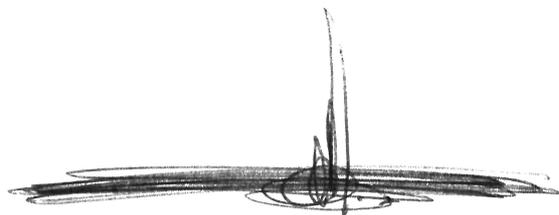
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 octobre 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»